$7^{\rm e}$ PC - « Coopération » : 11 mois pour passer de la soumission de projet à la signature de la convention de subvention

suite et fin

L'explication est connue de tous. Le coût d'administration de ce domaine est supérieur de plus de 25% au reste du programme : avec plus de fonctionnaires, ça va plus vite.

Aéronautique, espace, alimentation, environnement : 15 à 18 mois en moyenne

Dans certains domaines, les délais tendent vers 18 mois ! Tant d'événements se sont produits, aussi bien dans le monde de la recherche que chez les participants, qu'il n'est pas certain que le projet validé par les évaluateurs puisse se réaliser tel qu'il avait été prévu. La lenteur de la négociation devient alors le principal facteur d'allongement de la négociation : la bureaucratie a tué la pertinence du projet.

PME : une procédure parmi les plus lentes

Dans le programme « Capacités », les activités qui financent peu de projets telles que « Régions de la connaissance » ou « Poten-

l de recherche » ont fortement réduit leurs délais de signature. Elles parviennent maintenant à signer les conventions de subvention dans des délais d'environ 10 mois (voir tableau 2).

À l'autre extrême, les mesures pour les PME comportent de multiples aspects, complexes à vérifier, à commencer par le statut de la PME. Ils se traduisent en délais accrus : 14 mois en moyenne, jusqu'à 16 dans le pire des cas.

L'Agence exécutive pour la recherche (ERA) s'occupe désormais de la mise en œuvre de ce programme. Même si elle parvient à gagner les 3 mois espérés, les délais resteront peu compatibles avec les contraintes de temps et de délai des PME : leurs échéances sont courtes ; elles sont encore raccourcies par la crise économique.

La Commission s'apprête à simplifier la vie des projets PME en supprimant le contrôle annuel du statut de la PME. Désormais, une PME sélectionnée par ce programme sera

Tableau 2 - Les délais de signature des conventions de subvention du 7e PC, par activité

· fendix 4

Temps de signature des conventions en nombre de jours	Évolution de la gestion	Délai moyen		Variation	Délai minimal	Délai maximal
		Septembre 2008	Février 2009	2009 2008	Février 2009	Février 2009
Santé	Délais plus longs	356	387	+ 8,7%	242	607
Alimentation	Délais plus longs	462	453	- 1,9%	281	573
Techno. information et communication	8 mois = stable et le + rapide	238	242	+ 1,7%	177	471
Nano-matériaux- production	Délais plus longs	333	389	+ 16,8%	197	548
Énergie	Délais plus longs	315	344	+ 9,2%	197	543
Environnement	Délais plus longs	516	545	+ 5,6%	293	593
Transports de surface	Délais plus longs	319	476	+ 49,2%	230	566
Sciences socio-éco. et humaines	Délais stables	404	394	- 2,5%	222	584
Espace	Délais plus longs	450	518	+ 15,1%	443	552
Sécurité	Délais plus longs	333	409	+ 22,8%	E SHEAR OWN	608
Aéronautique	Délais plus longs	440	523	+ 18,9%		594
Infrastructures	Délais plus longs	325	349	+ 7,4%	221	585
PME	Délais plus longs	377	407	+ 8,0%	224	470
Régions de la connaissance	Délais plus courts	509	302	- 40,7 %	233	588
Potentiel de recherche	Délais plus courts	377	360	- 4,5%	238	468
Sciences dans la société	Délais plus longs	351	360	+ 2,6%	209	567
Coopération internationale	Délais plus longs	231	311	+ 34,6%		439
Fusion		(*)	413	•	408	421 582
Fission		<u>9</u> €6	335		229	362

Source : ANRT

considérée comme telle pendant toute la durée du financement communautaire, même si elle connaît une forte croissance et franchit les seuils « fatidiques » de chiffre d'affaires ou d'effectif.

Généraliser la suppression d'un contrôle qui nécessite des dispositifs lourds, pour éviter un nombre de cas proche de zéro, gagnerait beaucoup de temps.

La généralisation des audits financiers réalisés à la demande de la Commission, la simplification des règles (qui suscitent des contrôles plus coûteux que le risque de dérapage éventuel), le développement des études d'impact a posteriori favoriseraient un meilleur suivi des projets. Ils devraient permettre à la Commission d'éliminer les procédures qui la conduisent à s'immiscer vainement dans la gestion des projets et dans les jeux d'acteur, pour se concentrer sur la rapidité de financement des projets bien évalués, avant, pendant et après l'exécution de la convention.

Pour en savoir plus, contactez :

Alain Quévreux, ANRT-Europe

tél: 01 55 35 25 70

courriel: europe@anrt-europe.com

Nº 236 - Octobre 2009